

Avis de concours Prix ARTGALLERY Seconde Edition

Cet année la Seconde Edition du prix ArtGallery s'enrichie et veut donner une opportunité aux jeunes et talentueux designer. En consideration de la réussite de la Première Edition qui a vu Campari à côté de l'Association ArtGallery, on veut poursuivre la collaboration en introduisant une nouvelle section dédiée au design, dont Campari est toujours protagoniste et dès 2006 avec le projet REDesign il découvre nouveaux talents. La section Design aura une giurie technique d'excellence constituée par les designer qui ont signé pour Campari et le gagnant du prix ArtGallery Design, pourra bénéficier de une exposition personnelle de design qu'il aura lieu à côté de l'exposition du gagnant du Prix ArtGallery Seconde Edition.

ART. 1 – Sujet promouvoir et but du concours

1.1. Le sujet promoteur du prix ArtGallery 2011 – Seconde Edition est L'Association ArtGallery de Milan, Via Orseolo 3.

1.2. Le Prix ArtGallery veut encourager les artistes et les designers émergents, en primant un pour chaque catégorie, particulièrement digne.

1.3 Les gagnants pourront exposer leurs œuvres dans une exposition personnelle (l'exposition) organisée par L'Association ArtGallery, qui se développera dans un prestigieux espace d'exposition, la Galerie Campari, dans la période de Juin/Juillet 2011. L'événement sera compréhensif des tous les matériaux et d'activité promotionnelle (catalogue, vernissage, bureau de presse)

1.4 Les Prix ArtGallery commenceront le 3 Novembre 2010 (date du début) avec la publication online du CONTEST sur le site www.associazioneartgallery.org Les participants pourront présenter leurs œuvres jusqu'au 13.00 du 28 Février 2011 (date dernière de participation)

Art. 2 – CRITERES de PARTECIPATION

2.1 Le concours s'adresse aux artistes et designers italiens ou étrangers, résidents en Italie ou à l'étranger, qu'ils ont 18 (minimum) 35 (maximum) ans.

Art.3 – CATEGORIES EN CONCOURS

3.1 Le Prix ArtGallery se structure en deux catégories: ART et DESIGN.

3.2 La catégorie ART se divise en trois sous-catégories:

- Peinture
- Photographie et Graphique Digitale

- Sculpture et Installation.

3.3 La catégorie Design se divise en trois sous-catégories :

- Design de Produit
- Design intérieur
- Design de Mode.

3.4 Chaque participant pourra introduire une seule oeuvre et il pourra se inscrire dans une seule catégorie; il devra introduire sa propre oeuvre dans la catégorie d'appartenance exacte. Eventuels erreurs d'inscription excluront l'artiste dans la participation au Prix.

Art. 4 – TECHNIQUES ADMIS DANS LES CATEGORIES:

CATEGORIE ART:

4.1 Peinture: la catégorie Peinture s'adresse aux artistes qui ne sont pas liés exclusivement à une galerie. Les oeuvres doivent être réalisées en plein liberté de style et technique (huile, trempe, acrylique, encre, aquarelle, crayon, collage etc.) et sur tous les supports (toile, papier, bois, plastique, fer, etc.).

4.2 Photographie et Graphique digitale: la catégorie Photographie et Graphique Digitale s'adresse aux artistes qui ne sont pas liés exclusivement à une galerie. Sont admis photographies sur tous les supports analogique en n/b et colorées, photographies digitales en n/b et colorées, élaborations numériques en n/b et colorées, oeuvres réalisées par l'ordinateur.

4.3 Sculpture et Installation: la catégorie Sculpture et Installation s'adresse aux artistes qui ne sont pas liés exclusivement à une galerie. Les oeuvres peuvent être créées en tous les matériaux organiques ou inorganiques. Les oeuvres peuvent aussi utiliser, lumières, sons, vidéo et mouvements mécaniques ou électriques. L'auteur de l'installation, si sélectionné pour "L'exposition", devra donner à l'organisation du prix tous les matériaux nécessaires pour le montage de l'oeuvre et pourvoir personnellement à monter l'installation. On conseille de charger sur le site un fichier (zip) qui contient: une fiche technique de la description du projet, images et tout ce qui peut contribuer à mieux faire comprendre le projet montré au Comité Scientifique.

CATEGORIE DESIGN:

4.4 Design de Produit: la catégorie Design de Produit s'adresse aux jeunes designers qui n'ont déjà un contrat actif avec entreprises sur le projet présenté. Les projets présentés peuvent être en 3D, esquisse, photographie, animation, vidéo, maquettes etc. On conseille de charger sur le site un fichier (zip. Max 2 MB) qui contient: une fiche technique de la description du projet, images et tout ce qui peut contribuer à mieux faire comprendre le projet montré au Comité Scientifique.

4.5 Design Intérieur: la catégorie Design Intérieur s'adresse aux jeunes designer qui n'ont déjà un contrat actif avec entreprises sur le projet présenté. Les projets présentés peuvent être en 3D, esquisse, photographie, animation, video, maquettes etc. On conseille de charger sur le site un file compris (zip. Max 2 MB) qui contient: une fiche technique de la description du projet, images et tout ce qui peut contribuer à mieux faire comprendre le projet montré au Comité Scientifique.

4.6 Design de Mode: la catégorie Design de Mode s'adresse aux jeunes designer qui n'ont déjà un contrat actif avec entreprises sur le projet présenté. Les projets présentés peuvent être en 3D, esquisse, photographie, animation, video, maquettes etc. On conseille de charger sur le site un file compris (zip. Max 2 MB) qui contient: une fiche technique de la description du projet, images et tout ce qui peut contribuer à mieux faire comprendre le projet montré au Comité Scientifique.

Art. 5 – Règlement

Le Prix Artgallery se déroule en deux phases:

5.1.1 Première Phase - Selection Jury Technique

5.1.2 Est une sélection préliminaire de chaque catégorie Art et Design pour déterminer les 20 finalistes (3 pour chaque sous-catégorie plus 2 choisis par l'Association ArtGallery en pleine autonomie – 1 artiste et 1 designer) qui pourront accéder automatiquement à la Seconde Phase du Prix.

5.1.3 Les participants devront envoyer – dans les modalités décrites ci-dessous – une seule œuvre particulièrement représentative de leur poésie et de leur créativité, en plus d'une description du parcours artistique.

5.1.4 Les Jurys Techniques seront 6, une pour chaque sous-catégorie:

- Jury Technique Peinture
- Jury Technique Photographie et Graphique digitale
- Jury Technique Sculpture et Installation
- Jury Technique Design de Produit
- Jury Technique Design Intérieur
- Jury Technique Design de Mode

5.1.5 Chaque Jury sera composée par 5 membres experts de la catégorie d'appartenance.

La évaluation faite par la Jury Technique sera incontestable: les jugements des membres de la Jury sont insindacables.

5.1.6. La qualité, la recherche, l'innovation et la contemporanéité seront les critères fondamentaux de la sélection. Pour cela, l'oeuvre doit être la plus haute expression artistique/creative du participant. L'oeuvre candidate peut être inédite.

5.1.7. Il n'y a pas une thématique spécifique auxquelles s'attacher, le contenu des oeuvres et des projets de design, peut être figurative, abstrait, ou conceptuel.

5.1.8 Chaque Jury sélectionnera 3 artistes/designer finalistes dans sa propre sous-catégorie.

5.1.9 Un artiste et un designer seront sélectionnés entre tous les participants au Prix par les responsables de l'Association ArtGallery et accéderont directement à la seconde phase du Prix

5.2.1 Seconde Partie – Phase Finale Prix ArtGallery

5.2.2 Les 20 finalistes choisis par les Juries Techniques et par l'Association ArtGallery (3 pour chaque catégorie et 2 sélectionnés par l'Association ArtGallery), devront faire parvenir à l'Association de la documentation supplémentaire, selon la modalité qui sera communiquée ensuite par les organisateurs.

5.2.3 ces oeuvres/projets seront évaluées par un comité Scientifique.

5.2.4 Le comité Scientifique sera composé par: un égal nombre d'experts des deux catégories (Art et Design) et par un nombre variable composé par: critiques d'art, architectes, représentants du monde de la finance et des entreprises, représentants des musées, galeries, associations, fondations culturelles, etc.

5.2.5 L'évaluation faite par le Comité Scientifique sera incontestable: les jugements des membres du Comité sont insindacables

5.2.6 L'évaluation sera faite sur la base de la capacité expressive, de la technique et de l'innovation de chaque oeuvre et du artiste/designer.

5.2.7 Le comité Scientifique élira entre les 20 finalistes un Premier classifié ART ("Le gagnant Art") et un Premier Classifié DESIGN ("Le Gagnant Design"), en plus il sera attribuée une Mention spéciale "JeuneTalent".

Art. 6 – DISTRIBUTION DES PRIX – PRIX POUR LE GAGNANT ART ET PRIX POUR LE GAGNANT DESIGN.

6.1 Les deux gagnants auront le droit de l'organisation de un événement partagé, prévu en June/Juillet 2011 chez l'espace expositif "Galleria Campari", qui comprend:

- Un'exposition de 15 jours.
- Réalisation du catalogue de 35 pages.
- Promotion du événement chez les banques, Associations, Galeries et entreprises.

- Presentation au presse et aux chargés du sector à través de une attente activité de bureau de presse.
- Vernissage de l'exposition.
- Reportage photographique, video éventuel du evenement.

6.2 Tous frais pour le transport et pour l'assurance éventuelle pour la garde des oeuvres et des projets et/ou prototypes pendant la "Exposition" sont chargé de l'artiste et du Designer. L'Artiste et le Designer, donc, dégage l'Associazione ArtGallery de toutes les responsabilità pour la garde avant, pendant et après l'exposition jusqu'au retrait des matériaux par les gagnants, ou une personne enchargé.

Art. 7 – PRIX "JEUNE TALENT"

NOTE: l'Association ArtGallery est en négociation avec plusieurs Residences d'artistes, l'article 7 sera valide uniquement si entre la date de la réunion du Comité Scientifique prévu en Avril on rejoindra un accord avec la structure.

7.1. Le comité Scientifique élira, entre les 10 finalistes selectionés entre les artites de la catégorie ART, un jeune artiste qu'il n'a pas encore 25 ans mais avec évidente qualité artistique, dont attribuer le Prix Jeune Talent .

7.2 Le Prix Jeune Talent consiste en l' assignation d'un séjour dans une Residence d'Artiste. La période sera dedidé ensuite entre les responsables de la Residence d'Artiste et les responsables de l'Associazione ArtGallery.

7.3 Si entre les 10 finalistes il n'y aura pas des artistes avec tous les requises, le Comité Scientifique se réserve le droit de choisir un autre artiste entre tous les participants au concours, n'importe pas l'age.

7.4 Si le Comité Scientifique juge tous les participants au concours dénué des requises, le Prix Jeune Talent ne sera pas attribué.

7.5 La évaluation faite par le Comité Scientifique en rapporta au prix Jeune Talent sarà incontestable: les jugements des membres de la Jury sont insindacables.

Art. 8 – MODALITE' DE PARTICIPATION

8.1 L'inscription au concours Prix ArtGallery est gratuite, il n'est pas prévu aucune quote de participation.

8.2 Pour participer au Prix ArtGallery est nécessaire:

- Remplir le formulaire d'ahdésion (comme décrit dans le paragraphe 8.3)

- Charger proprement les images et la documentation demandé
- Etre inscrit à l'Association ArtGallery pour l'année en cours, envoyant la documentation (formulaire d'inscription et le reçu du payment) comme illustré dans le site www.associazionearthgallery.org section "Partecipa".

Le manque de un des requises ci dessus décrits annule la participation au prix ArtGallery.

8.3 Pour s'inscrire il faut visiter le site www.associazionearthgallery.org à la section CONTEST et remplir le formulaire d'adhesion. Après avoir effectué l'inscription il faudra proprement charger:

- 1) l'image jpg de l'oeuvre choisie, qui ne doit pas dépasser les 2 MB.
- 2) curriculum vitae artistique/créatif environ 1000 frappe
- 3) la description de l'oeuvre choisie.

On pourra envoyer uniquement une seule oeuvre et participer dans une seule catégorie.

Art. 9 – DERNIERE DATE DE PARTICIPATION

9.1 La dernière limite d'adhesion ("Dernière date de Participation") est le 28 Février 2011, à 13.00 heures.

Art. 10 – ACCEPTATION ET COPYRIGHT

10.1 En acceptant les conditions de participation au PRIX ARTGALLERY 2011- Seconde Edition, l'artiste accepte toutes les normes du avis du concours.

10.2 Les artistes accordent à l'Association Artgallery les droits de reproduction des oeuvre set des texts envoyés pour adherir au PRIX ARTGALLERY 2011 qui seront utiles pour réaliser le catalogue, archiver les adesions online et promouvoir les oeuvres sur le site web de l'association, sur Facebook et pour toutes les formes de communication et activité de l'Association .

10.3 La personne ou l'organisation qui fait l'insertion directe de l'adhesion sur le site est totalement responsable des contenus des matériaux visuels et textuels envoyés et chargés sur le site du prix. L'Association se réserve le droit de refuser images ou texts offensants ou contre le nomme de l'Association.

10.4 Le candidat libre de toutes les responsabilités l'Association pour l'utilisation impropre des images et des oeuvres par inconnus.

10.5 Le candidat autorise expressament l'Association Artgallery et ses direct délégués, à traiter les dates personels de l'artiste participant selon la loi 675/96 ('Legge sulla Privacy') et suivantes modifiques D.lgs. 196/2003 (Codice Privacy), au but de l'insertion en banque dates gérés par les personnes dites. Chaque controverse sera traité en Italie et selon la loi italienne. Les dates

personnels et les images des oeuvres pourront être utilisés par l'Association pour promouvoir autres événements d'art contemporain, promotion web, communication et marketing. L'adresse e-mail des artistes participants au Prix ne sera pas divulgué ni vendu à personne.

10.6 L'Association se réserve le droit d'apporter changements au présent avis dans le cas où il y aura la nécessité.

PRIX ARTGALLERY 2011 – Seconde Edition

Association Artgallery

Via Orseolo 3, 20144 Milano Italia.

T . +39 (02) 58102678

F. +39 (02) 45496724